



Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20241108-2024\_168\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Acquisition et mise en service d'une solution de billetterie en ligne pour le service culturel et la piscine municipale, auprès de la société SUPERSONIKS (1.1)**  
Service : Culture, Évènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment les décisions sur les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT** qu'il devient nécessaire pour la Ville de moderniser le fonctionnement de la vente de billets de spectacles et de piscine, en passant par une solution de billetterie en ligne,

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse comparative de plusieurs produits émanant de sociétés différentes, l'offre de la société SUPERSONIKS apparaît comme la plus pertinente,

**CONSIDÉRANT** les devis n° DE6404 du 29/10/2024 et n° DE626501 du 24/09/2024 de la société SUPERSONIKS, et l'engagement n° 24D-004150,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** les devis précités pour un montant total de 7 379€ HT, soit 8 854,80€ TTC.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 novembre 2024  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 12 novembre 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 12 novembre 2024.